

3EME ANNÉE FORMATION ERGOTHÉRAPIE

SEMESTRE 5				Session 1				Session 2	
Domaines	Intitulé des Unités d'Enseignement (UE)	ECTS*	Coeff UE*	Responsable	Modalités	Durée	Modalités	Durée	
1. Sciences humaines, sociales et droit	UE 1.1 S5 : législation, déontologie et éthique	3	3		Ecrit (coef 1) + Oral de groupe (coef 2)	E : 40 min O : 30 min (15 min présentation + 15 min questions)	Ecrit et/ou Oral	E : 40 min O : 15 + 15 min	
	UE 1.4 S5 : santé publique	2	2		Dossier (en groupe) + Oral	15' + 10'	Dossier (en groupe) + Oral	15' + 10'	
	UE 1.6 S5 : pédagogie	2	2		Dossier (en groupe coef 1)	20 + 10'	Dossier (en groupe) + Oral	15' + 10'	
4. Méthodes, techniques et outils d'intervention en ergothérapie	UE 4.8 S5 : techniques et outils d'éducation thérapeutique en ergothérapie	2	2						
	UE 4.9 S5 : gestes et soins d'urgence	1	1						
	UE 4.10 S5 : organisation, gestion du travail et interprofessionnalité	2	2						
5. Méthodes et outils de travail	UE 5.4 S5 : initiation à la démarche de recherche	2	2		Ecrit individuel du Projet mémoire	Ecrit individuel du Projet mémoire réajusté			
	UE 5.6 S1 à S6 : anglais professionnel	3	3		Synthèse de 2 articles en anglais en lien avec le sujet de mémoire	Synthèse de 2 articles en anglais en lien avec le sujet de mémoire réajustées			
6. Intégration des savoirs et posture professionnelle de l'ergothérapeute	UI 6.4 S5 : démarche d'évaluation et de conseil, formation, et information	5	5						
Formation clinique (stages)	UE 6.7 - stage professionnel	8	8						

SEMESTRE 6				Session 1				Session 2	
				Dossier (en groupe)	Dossier (en groupe) à	(JADen novembre)			
5. Méthodes et outils de travail	UE 5.1 S6 : méthodes et outils d'analyse de la qualité et de traçabilité	2	2		Méthodologie de la démarche de recherche dossier clinique issu du stage de S6	Méthodologie de la démarche de recherche et/ou dossier clinique issu du stage de S6 réajustés			
	UE 5.4 S6 : initiation à la démarche de recherche	2	2		Résumé du mémoire en anglais	Résumé du mémoire en anglais réajusté			
	UE 5.6 S1 à S6 : anglais professionnel	2	2		écrit individuel du mémoire de fin d'études et soutenance orale coef 2 10 + 20'	soutenance orale coef 2 10 + 20'			
6. Intégration des savoirs et posture professionnelle de l'ergothérapeute	UI 6.5 S6 : évaluation de la pratique professionnelle et recherche	12	12		écrit individuel du mémoire de fin d'études et soutenance orale coef 2 10 + 20'	soutenance orale coef 2 10 + 20'			
	UE 6.6 S6 : unité optionnelle	4	4						
Formation clinique (stages)	UE 6.7 - stage professionnel	8	8						

* Le nombre de crédits affecté à chaque unité d'enseignement est utilisé comme coefficient pour le calcul

180 ECTS

Modalités de validation des UE :

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à chacune d'entre elles, ou par application des modalités de compensation prévues ci-dessous. (article 11)

Les épreuves de rattrapage sont organisées au plus tard en septembre de la rentrée universitaire suivante.

Lorsqu'une UE a été présentée aux deux sessions, la **2ème note** est retenue. (article 13)

Les étudiants admis en année supérieure sans avoir validé l'ensemble des UE requises à la validation totale d'une année, sont autorisés à présenter les UE manquantes au cours de l'année. (article 16)

Compensation des notes : (article 12)

S5 :

- UE 1.1 & UE 1.4
- UE 4.8 & UE 1.6

S6 :

- UE 5.1 & UE 5.4

La compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement d'un même semestre en tenant compte des coefficients attribués aux unités, à condition qu'aucune des notes obtenues par le candidat ne soit inférieure à **9 sur 20**.

Les autres UE ne donnent pas lieu à compensation.

Modalités de validation des semestres : (article 24)

Excepté le dernier semestre, une commission semestrielle d'attribution des crédits est mise en place dans les instituts de formation en ergothérapie. Celle-ci se prononce sur la validation des unités d'enseignement et de la formation clinique et sur la poursuite du parcours de l'étudiant.

Lors du dernier semestre, les résultats sont présentés devant le **jury d'attribution du diplôme**

Présentation au jury régional d'attribution du diplôme d'Etat : (article 25)

Validation de S1 à S5 et ayant effectué la totalité des épreuves et des stages prévus pour la validation de S6

Autorisation de redoublement 3A : (article 17)

En fin de troisième année, les étudiants qui n'ont pas obtenu 180 crédits sont autorisés à se présenter une nouvelle fois pour valider les unités d'enseignement manquantes ou les éléments des compétences en stage manquants (organisation par l'équipe pédagogique, information de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants).